

N°TRA/2024/09**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	23 février 2024	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	23 février 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 41 Votants : 49

Séance du 4 mars 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCHARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. M. Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Bernard MORAIN, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Validation des plans d'actions « Économie circulaire » et « Climat-Air-Énergie » du
Contrat d'Objectif Territorial (2024 -2026).**

TRA/2024/09

Conseil communautaire du
4 mars 2024

Objet : Validation des plans d'actions « Économie circulaire » et « Climat-Air-Énergie » du Contrat d'Objectif Territorial (2024 -2026).

(voir plan et programme d'actions en pièces jointes).

En décembre 2021, les Communautés de Communes du Jovinien, du Gâtinais en Bourgogne, de Yonne Nord et de la Vanne et Pays d'Othe se sont engagées auprès de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté pour bénéficier d'un contrat d'objectifs territorial (COT) pendant une période de quatre années.

Ce dispositif, qui engage chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à analyser ses politiques énergétiques, climatiques mais également d'économie circulaire suivant deux référentiels (« climat-air-énergie » (CAE) et « économie circulaire » (ECI)), permet de bénéficier d'une aide partagée de 350 000 € pour l'animation et la mise en œuvre des actions une fois les objectifs atteints.

Ce contrat de quatre ans s'articule en deux phases successives :

- **La phase 1**, d'une durée de 18 mois maximum avec un état des lieux, la réalisation de deux audits (CAE et ECI) et de deux plans d'actions,
- **La phase 2** jusqu'en 2026 et à compter de la fin de la phase 1, la mise en œuvre des actions.

À l'issue de la phase 1, suite à l'état des lieux réalisé, la CCJ obtient les scores de :

- 130 points, soit 26% du score du référentiel « économie circulaire »,
- 91.6 points soit 21 % du score du référentiel « climat-air-énergie ».

Pour poursuivre l'engagement dans ce contrat sur la phase 2, la CCJ doit s'engager sur deux plans d'actions visant une progression établie de son score sur la base de l'état des lieux réalisé et ainsi atteindre :

- 37 % du référentiel soit une progression à trois ans de + 11% (53 points supplémentaires) sur le référentiel « économie circulaire »,
- 33 % du référentiel, soit une progression à trois ans de + 12 % (50 points supplémentaires).

Des plans d'actions ont été élaborés en prenant en compte notamment des projets déjà identifiés, d'ateliers menés courant 2023, ainsi que les axes de progression les plus pertinents, présentés en annexe. Les actions associées devront être mises en œuvre d'ici fin 2026.

Le financement de l'ADEME sur la phase 2 est conditionné à l'atteinte des objectifs de progression, et sera variable en fonction des scores obtenus lors des audits finaux en 2026.

Le COT, démarche volontaire et de progression, vient donc faciliter la mise en œuvre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui reste le cadre réglementaire engageant la CCJ dans des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sur les six années à venir.

Par ailleurs, la fin du COT correspondra à l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

VU l'approbation définitive du Plan climat air énergie de la CCJ par délibération du 28 novembre 2023,

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil communautaire dans le COT du 15 décembre 2021,

CONSIDÉRANT la décision du conseil communautaire de signer la convention de partenariat inter EPCI avec l'ADEME le 8 décembre 2022,

CONSIDÉRANT le COPIL du 13 décembre 2023 avec l'ADEME restituant l'état des lieux réalisé à l'échelle du jovinien,

CONSIDÉRANT la présentation aux élus de la communauté de communes du jovinien et aux services réunis en inter-commission du 8 février 2024,

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mercredi 14 février 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

Contre : 0

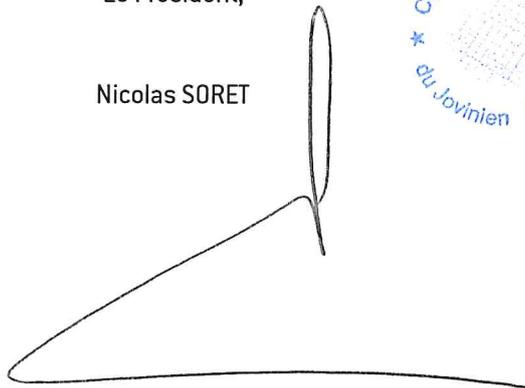
Abstention : 0

APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes du Jovinien dans la phase 2 du COT et des plans d'actions associés,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférent.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

